

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2023

INTERVENTIONS

17 – Rapport d’activité 2022 de Versailles Grand Parc

Intervention de Elke Süberkrüb

Monsieur le Maire, mes chers collègues

Nous nous référons à la page 14 et 15 concernant la gestion des déchets.

Tout d’abord, il y a une erreur qui s’est glissée dans le rapport page 14 (page 391 du document), le TOTAL des ordures collectées fait apparaître une baisse de 0,4T, or il s’agit d’une hausse de 0,4 T.

Avec l’acceptation de toutes sortes de plastique, le volume des emballages et papiers a augmenté de 0.5%, celui des ordures ménagères a diminué de 5.6%. Par conséquent, est-ce que le nombre de passages pour collecter des ordures ménagères peut être réduit puisque les poubelles pour les ordures ménagères sont souvent peu remplies et en contrepartie, est-ce qu’on pourrait augmenter le nombre de passages de ramassage des poubelles jaunes puisqu’elles débordent souvent ?

Avec l’adoption de la tarification éco-responsable, VGP souhaite inciter à davantage de tri, de compostage, de réemploi et d’éco-consommation. L’ambition est d’accroître le taux de tri de 30% et de réduire d’environ 20% la production d’ordures ménagères afin de préserver l’environnement. Quand est-ce que la tarification éco-responsable sera mise en place pour Viroflay qui pourrait également réguler le nombre de collectes ?

Il est également rappelé dans le rapport que l’Etat a fixé l’objectif de diminuer la production des ordures ménagères de 30% d’ici 2025.

En plus, l’article L.541-21-1 du code de l’environnement prévoit qu’à partir du 1er janvier 2024, les collectivités territoriales devront proposer aux ménages des solutions de tri et de valorisation de leurs déchets biodégradables.

A cet effet, nous nous permettons de vous rappeler notre proposition de mettre en place un composteur de quartier pilote au village. Lorsque l’on composte ses bio-déchets (c’est-à-dire des épluchures de cuisine), on diminue le volume de ses ordures ménagères d’environ 30%. Il est donc facile d’atteindre l’objectif de l’Etat de diminuer la production des ordures ménagères de 30% : pour cela, il faudrait augmenter le nombre de composteurs et lombricomposteurs chez les particuliers et dans les résidences, et mettre en place des composteurs de quartier pour les ménages qui n’ont pas de solutions de compostage chez eux. Comme déjà proposé, ces composteurs de quartier pourront être gérés par des habitants volontaires.

Pourrait-on avoir un retour sur le recyclage effectué suite à la collecte différenciée réalisée dans les déchetteries de VGP ?

Sur la page 16, le rapport fait état de la collecte de sapins avec des parcs à sapins qui se fait déjà dans la plupart des communes de VGP, sauf à Viroflay, la Celle Saint Cloud et Rennemoulin. Ce dispositif remplace la traditionnelle collecte à domicile de janvier ce qui réduit le nombre de trajets des camions de collecte et contribue ainsi à limiter l’empreinte carbone de l’opération. Quand est-ce que ces zones à sapins seront mises en place à Viroflay ?



CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2023 INTERVENTIONS

Sur la page 17, le rapport fait état du projet alimentaire territorial (PAT) qui a été initié en 2017 par des associations, collectivités locales et acteurs du monde agricole. Il a pour objectif de faciliter l'accès à une alimentation locale et de qualité, pour tous, sur 77 communes des communautés d'agglomération de Paris-Saclay, VGP, Saint Quentin en Yvelines et de la Plaine de Versailles. L'objectif est notamment de mettre en place un approvisionnement local et bio des cantines scolaires. Pourriez-vous nous dire si et de quelle manière Viroflay s'engage concrètement dans ce PAT ?

Pour le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), le rapport 2022 stipule : « Les prochaines étapes du PCAET prévoient le lancement de la stratégie territoriale et le plan d'actions 2023 » : nous sommes fin 2023, qu'en est-il ? Nous lisons par ailleurs dans le rapport du SIGEIF que ce syndicat est en mesure d'apporter son expertise pour aider à la réalisation du PCAET des collectivités, VGP a-t-elle fait appel à cette compétence ?

S'agissant des logements sociaux

VGP assure la garantie des emprunts des bailleurs sociaux pour les logements de type PLAI et PLUS des communes membres de VGP.

Au total VGP a garanti les emprunts pour 173 logts sociaux en 2022 pour 17M€ soit, en moyenne, un peu moins de 10 logements par commune membre de VGP. Les recettes annuelles de VGP étant de 190 M€, VGP a la capacité de faire davantage si elle en fait le choix.

En matière de logements, nous avons lu dans le rapport lié au 'Contrat de mixité sociale' que la CIL (Conférence intercommunale du logement) avait vu le jour en 2023. En revanche, le PLHI (Programme de l'Habitat Intercommunal) est toujours à l'étude. Quand sera-t-il validé ?